unité 43

description d’un élément

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2016



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : Describing an element

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

plan de cours

Durée :

1 heure 30 minutes

Objectif(s) :

Développer la capacité de rédiger le résumé d’un élément du patrimoine culturel immatériel qui identifie et décrit l’élément succinctement pour ceux qui ne le connaissent pas, tout en rendant compte de sa complexité. Comprendre l’importance des brèves descriptions d’éléments pour la communication efficace du concept de patrimoine culturel immatériel tel que défini à l’article 2 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-1).

Description :

L’unité comporte toutes les connaissances conceptuelles et les orientations pratiques nécessaires à la rédaction du résumé d’un élément du patrimoine culturel immatériel qui l’identifie et le décrit à l’intention des personnes extérieures à la communauté qui le pratique, conformément aux critères énoncés dans le chapitre I des Directives opérationnelles. Dans le cadre de la méthodologie, la présente unité utilise les instructions fournies pour compléter les formulaires de candidature et se réfère aux résumés existants disponibles en ligne pour tous les éléments inscrits sur les Listes de la Convention. C’est une unité générique qui peut facilement servir d’exercice dans d’autres ateliers.

*Séquence proposée :*

* Le facilitateur explique la nécessité du résumé, l’importance d’apprendre à se concentrer sur les aspects essentiels d’un élément du PCI, les caractéristiques du résumé et présente quelques exemples de résumés à partir de l’Imprimé 1 de l’Unité 43.
* Les participants lisent les sections A-F et 1 et 2 de l’Imprimé 3 de l’Unité 43 sur l’exemple de candidature à la LSU de la danse du sabre.
* Les participants, répartis en groupes, rédigent un résumé de 250 mots maximum (brève description) de l’exemple de candidature à la LSU de la danse du sabre, en veillant à couvrir les questions identifiées dans l’Imprimé 2 de l’Unité 43.
* Les participants rendent compte du travail de chacun de leurs groupes en plénière où ils présentent leurs résumés.
* Les autres participants ont ensuite la possibilité de poser des questions et de faire part de leurs commentaires.

documents de référence :

* Imprimé 1 de l’Unité 43 : Exemples de résumés
* Imprimé 2 de l’Unité 43 : Rédiger un résumé
* Imprimé 3 de l’Unité 43 : Exemple de candidature de la Danse du sabre
* *Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[2]](#footnote-2)*

Remarques et suggestions

Les unités sur la Description d’un élément (Unité 43), l’Implication des communautés concernées (Unité 7) et la Sauvegarde (Unité 9) ont pour but d’aider les participants à appréhender quelques-unes des problématiques sous-jacentes dans l’élaboration d’un dossier de candidature :

* identifier et présenter un élément du patrimoine immatériel ;
* identifier les communautés et groupes concernés ;
* comprendre la valeur d’un élément pour la communauté concernée ;
* encourager la participation des communautés à la préparation du dossier, solliciter et enregistrer leur consentement à la candidature ; et
* élaborer des mesures de sauvegarde.

Les participants vont commencer par faire le résumé d’un exemple d’élément intitulé « La Danse du sabre » (l’Imprimé 3 de l’Unité 43 est un formulaire de candidature partiellement rempli pour cet élément). Le résumé est une brève description de l’élément à fournir dans chaque dossier de candidature pour la Liste représentative (voir formulaire ICH-02). Ce résumé ne doit pas dépasser 250 mots en anglais et un peu plus en français (280 mots). Des résumés succincts paraissent systématiquement sur le site Web du PCI après l’inscription d’un élément sur l’une des Listes de la Convention.

Les formulaires consacrés aux candidatures en vue d’une possible inscription sur la Liste de sauvegarde urgente (ICH-01) et aux demandes d’assistance internationale (ICH-04), en particulier les demandes de soutien d’un plan de sauvegarde, comportent également une description de l’élément, mais dans une version un peu plus longue qui n’excède pas 1 000 mots en anglais et 1 150 mots en français.

Le résumé définit les caractéristiques importantes de l’élément et les présente clairement au monde extérieur sans porter atteinte à la complexité du patrimoine culturel immatériel décrit. La rédaction d’un résumé est un bon exercice pour faire une brève présentation des traits essentiels d’un élément. Un résumé peut être demandé à la fois au niveau national (visibilité, sensibilisation et dans les inventaires) et internationale (dans un dossier de candidature à la LR et sur le site Web du PCI).

En alternative à l’activité décrite dans la présente unité, le facilitateur pourrait opter pour une activité orale à la place de la candidature de la danse du sabre. Cela consisterait pour un participant à décrire oralement un élément du PCI qui lui est familier. Après, les autres participants peuvent poser des questions pour clarifier certains détails concernant l’élément en se servant des questions de l’Imprimé 2 comme guide. Les participants s’organisent ensuite en groupes pour élaborer un résumé de l’élément décrit en 280 mots. Les descriptions sont ensuite présentées en plénière et les autres groupes peuvent poser des questions ou faire part de leurs commentaires.

unité 43

description d’un élément

exposé du facilitateur

## **Définir un élément : exemples à discuter**

L’Imprimé 1 de l’Unité 43 présente plusieurs exemples de brèves descriptions d’éléments déjà inscrits sur les Listes de la Convention. Les participants ont la possibilité de s’en servir pour avoir une idée des divers moyens de définir et de décrire brièvement un élément.

Avant d’écrire un résumé, il s’agit de définir les contours et les délimitations de l’élément en concertation avec les communautés, groupes et individus concernés, et en s’y référant. Il existe bien des manières de définir un élément du PCI. Il est possible d’identifier et de définir des éléments du PCI à des fins d’inventaire ou de sauvegarde à l’échelle nationale ou locale ; toutefois, il y a certains aspects qu’il convient de garder à l’esprit lorsqu’on propose la candidature d’éléments sur les Listes de la Convention, comme l’importance de proposer et d’inscrire des éléments qui ne sont ni trop généraux et englobant tout, ni trop semblables à des éléments déjà inscrits.

*Pour plus d’information, voir les communications du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la portée et l’étendue « adéquate » d’un élément :* [*http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00497*](http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00497).

*Pour avoir un résumé des avis sur la question, voir les Aide-mémoires pour remplir les formulaires de candidature à l’inscription sur les Listes de la Convention : http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/.*

## **L’exemple de candidature de la Danse du sabre**

L’exemple de candidature de la danse du sabre peut servir de base aux participants pour faire un résumé de l’élément en 250 mots.

Cet exemple de formulaire de candidature est incomplet. Les participants peuvent imaginer qu’il en est plutôt à la phase préliminaire. Il a été rédigé par l’Association des danseurs de sabre du Zukhri dans les pays H et J, et envoyé pour avis à leur Département de la Culture respectif avec une demande d’étude adressée aux Ministres de la Culture des deux pays pour savoir s’ils envisageaient en définitive de proposer une candidature conjointe à la LSU. Dans leur lettre au Département de la Culture, les membres de l’Association ont pu demandé des conseils et de l’aide sur :

* la façon d’impliquer l’ensemble de la communauté taraqa dans l’élaboration du dossier de candidature et des mesures de sauvegarde ;
* si les deux États concernés seraient prêts à soutenir activement la sauvegarde de l’élément ; et
* quelles mesures de sauvegarde l’Association et la communauté concernée pourraient envisager à l’avenir pour l’élément.

Les participants peuvent imaginer que le Département de la Culture des deux pays leur a demandé d’aider l’Association des danseurs de sabre du Zukhri à trouver les réponses à ces questions.

## **faire un résumé**

Le facilitateur peut répartir les participants en petits groupes (idéalement de six à dix personnes) et demander à chaque groupe d’élire un président et un rapporteur qui présentera leurs points de discussion. Dans leur groupe, les participants peuvent faire la lecture des sections A-F et 1 et 2 de l’exemple de dossier de candidature de la danse du sabre (voir Imprimé 3 de l’Unité 43) et travailler sur les questions de l’Imprimé 2 de l’Unité 43 pour faire un résumé de l’élément en 250 mots, si possible sur ordinateur. Rappelez-leur qu’ils ne doivent pas dépasser les 250 mots et qu’il leur faut donc être brefs.

Après avoir rédigé leur résumé chacun dans son groupe, les participants retournent en plénière et un représentant de chaque groupe donne lecture du résumé que celui-ci vient ainsi d’écrire. L’idéal serait de projeter les résumés sur écran devant le groupe au complet. Les autres participants ont ensuite la possibilité de poser des questions. La plénière peut dire si le résumé de chaque groupe a répondu à toutes les questions les plus pertinentes de l’Imprimé 2. Pour gagner du temps, un groupe peut présenter son résumé pendant que les autres ajoutent ou proposent simplement des amendements à partir des leurs, si besoin est.

Dans la discussion sur les résumés, le facilitateur devra vérifier si les participants ont répondu aux questions qui suivent. Les renseignements supplémentaires donnés ci-dessous vont lui permettre de vérifier facilement la pertinence et l’exactitude des informations fournies par les participants dans leurs brèves descriptions. Du fait des contraintes de longueur, il n’est pas possible d’inclure toutes les informations suivantes dans le résumé.

***1. Quelles pratiques, compétences ou autres aspects caractérisent l’élément concerné ? Y a-t-il des instruments, d’autres objets ou lieux spécifiques requis pour la représentation de l’élément ?***

* La danse du sabre est pratiquée par des hommes taraqa, vêtus d’une longue robe noire, la tête enturbannée dans un tissu spécial. Ils portent un sabre et parfois aussi un petit bouclier en cuivre jaune. Un à trois hommes dansent à la fois entre deux rangées d’autres hommes qui scandent une mélopée en tapant des mains, parfois accompagnés d’instruments de musique traditionnels comme le violon riqq. Les hommes placés au milieu font tournoyer ou lancent leur sabre et s’engagent parfois dans un simulacre de bataille. À la fin de sa prestation, chaque danseur lève son sabre dans une démonstration de bravoure tout en exécutant un bond spectaculaire en bouquet final.

***2. Quels sont les domaines du PCI concernés ?***

* Les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
* Les arts du spectacle (dans une certaine mesure – l’aspect des arts scéniques est accentué par le théâtre national) ;
* Les expressions orales (mélopées scandées pendant la danse).

***3. Quelles communautés ou groupes pratiquent ou interprètent l’élément et s’y identifient ?***

* Les Taraqa des pays H et J au Moyen-Orient.
* Chacun des clans nomades taraqa a sa version légèrement différente de la danse dont il fait varier la forme, le rythme de la musique et la nature de la performance avec le sabre.

***4. Où cette pratique est-elle localisée ?***

* Dans les pays H et J au Moyen-Orient.

***5. Quand a-t-elle lieu ?***

* Lors d’événements sociaux comme les mariages, les cérémonies d’attribution du nom, les courses de chameaux et les concours équestres.

***6. Certaines personnes ont-elles un rôle ou une responsabilité particulière dans la représentation ou la transmission de l’élément ?***

* Chez les Taraqa les hommes (de plus de 15 ans) l’interprètent (certains en scandant des mélopées et en tapant des mains, d’autres en dansant).
* Les hommes plus âgés (maîtres taraqa) apprennent aux jeunes hommes à exécuter la danse.
* D’autres hommes, femmes et enfants constituent le public. Les femmes jouent aussi un rôle important en aidant les hommes à préparer leurs sabres et à s’habiller pour l’occasion.

***7. Quelles fonctions sociales et culturelles l’élément a-t-il pour la communauté concernée ? Quelle est son importance pour les communautés ou les groupes concernés ?***

* Il est au cœur de l’identité des Taraqa, car il les rassemble en tant que communauté dans leurs événements sociaux.
* Selon la croyance populaire, il offre une protection contre les esprits malins et les démons, en particulier dans les processions nuptiales où les mauvais esprits sont souvent perçus comme ceux qui s’en prennent au bonheur de la population.

***8. Comment l’élément est-il transmis ?***

* Les jeunes garçons héritent ou reçoivent un sabre de leur père à 15 ans. Ils apprennent leur art auprès des maîtres de la danse du sabre dans chaque clan et sont autorisés à mettre en pratique leur savoir-faire dans les processions nuptiales de leurs proches.

***9. La pratique ou la transmission de l’élément est-elle menacée d’une manière quelconque ?***

* La fréquence d’exécution de la danse a décliné avec le départ de nombreux jeunes hommes taraqa vers les villes depuis les années 1950. De plus, l’intérêt porté au lancement du sabre dans les représentations de la danse du sabre au théâtre national et à la télévision a atténué la signification sociale de la danse et l’a transformée davantage en un événement spectaculaire, évolution jugée problématique par les danseurs de sabre taraqa.

1. . Fréquemment appelée « Convention du patrimoine immatériel », « Convention de 2003 » et, aux fins de la présente unité, dite simplement « la Convention ». [↑](#footnote-ref-1)
2. . UNESCO. Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (dénommé ci-après ‘Textes fondamentaux’). Paris, UNESCO. Disponible à l’adresse http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00503 [↑](#footnote-ref-2)